

Jean-Louis Meurant

Variations sur trois termes : « école », « association », « institution »¹

J'ai rédigé ces notes en quatrième vitesse, au sens propre comme au figuré puisque c'était tout à l'heure, dans le TGV. La crise actuelle² provoque une certaine urgence, celle de s'accorder sur les termes du débat afin d'éviter la confusion. J'en ai retenu trois et je vais essayer de vous dire comment ils résonnent pour moi.

À mes yeux, *la lettre lacanienne virgule une école de la psychanalyse* est devenue une *institution* au moment où elle a été ainsi nommée. Je n'ai pas votée cette nomination car je ne pensais pas — et je ne pense toujours pas — que *l'école* (de la psychanalyse) puisse être localisée, assignée à résidence sous une enseigne. Je préférais « QEP ? » et « APEP³ » car *l'école* était située, sous ces nominations, dans une certaine extériorité par rapport à *l'institution* (les associations 1901 ainsi nommées).

L'école est pour moi le lieu où l'impossible de la transmission de la psychanalyse est, un instant, levé, pour quelqu'un ou quelques-uns. Une *institution* peut mettre en place des dispositifs pour que *l'école* (lui) ex-siste, mais elle doit, pour lui laisser ses chances, abandonner son emprise sur eux. Ainsi, ce qui se passe dans la cure, dans les cartels et dans la passe doit-il rester à l'abri de *l'institution*.

Pourquoi ? Parce que *l'institution* repose sur l'identification et que la transmission de la psychanalyse ne se produit que lorsque le mécanisme de l'identification est désactivé (sauf à considérer la fin de l'analyse elle-même comme identification).

En cela, *l'institution* s'oppose à *l'association*. Celle-ci (dans son principe — je ne parle pas de l'association 1901), tient dans un assemblage de uns alors que *l'institution* repose sur la prévalence de l'Un. Plus précisément, le principe de *l'association*, se formule ainsi : un autre+un autre+un autre+... car il importe, pour qu'elle ne vire pas à l'institution, que chaque un tienne suffisamment à ce

¹ Notes pour une intervention lors de la réunion publique du Collège de la passe, le 20 novembre 2010 à Paris.

² Vote d'un « moratoire » du dispositif commun pour la passe lors de l'A.G. extraordinaire du 17 octobre 2010 de *la lettre lacanienne*, confirmé lors de l'A.G. du 20 novembre 2010.

³ Noms des associations qui ont précédé *la lettre lacanienne*.

qu'il soit aussi (un) autre, à sa division, pour ne pas se considérer un peu plus Un que les autres.

Dans une *institution*, il y a des uns, certes, mais leur relation est déterminée par leur rapport à l'Un. Ce rapport les sépare. C'est ce que dit la formule « diviser pour mieux régner » et ce pourquoi, dans une *institution*, on peut voter : il y a alors les « pour » et les « contre » mais toujours par rapport à l'Un. Dans une association, au sens où j'entends son principe, le vote n'est pas de mise. On s'y accorde ou pas. L'*association* noue ses membres de telle façon que la séparation d'un des uns sépare tous les autres. C'est ainsi que le cartel fonctionne.

On aura compris que l'association présentée ici en son principe est, sauf exception, irréalisable, qu'elle est mâtinée, tôt ou tard, d'institutionnel et que l'institution, de son côté, échoue souvent à se protéger des menaces de l'association.

Le Collège de la passe, dans le dispositif partagé par l'EPSF et l'APEP (au moment de son invention), représente un modèle d'*association* en raison de son extériorité par rapport aux institutions. La désignation de ses membres par les derniers AE ne les situe pas comme représentants des institutions, ce qui serait le cas s'ils étaient élus, par exemple. L'expérience semble montrer que ses membres ne se soucient guère de leur état de membres de l'une ou l'autre institution. Ils y sont un autre + un autre +... (*condition* pour qu'ils composent des cartels et pas un jury).

Du côté de *la lettre*, on entend dire « le Collège est devenu une institution contre l'école ». Cette assertion est contredite par ses opposants qui soutiennent plutôt que l'institution (« école » dans le propos ci-dessus) ne supporte plus le Collège parce qu'il échappe à son emprise ? Comment trancher ?

Pas autrement qu'avec la lecture des événements qui ont conduit à la crise actuelle. Voter un moratoire du dispositif commun (comme si la poursuite des réunions du Collège empêchait de le questionner !), rechercher des *casus belli* avec l'EPSF, interdire à ses membres, en tant que tels, de poursuivre avec le Collège me conduit à situer les raisons de *la lettre lacanienne* du côté de l'Unstitutionnel... et à m'y opposer.

De vieilles lunes se lèvent à nouveau : la situation actuelle voit revenir les fantômes qui hantaient déjà l'EFP, puis l'ECF... entres autres institutions. Écrire la crise actuelle pourrait relever de quelques copier/coller avec les textes de l'époque où, déjà, il était question des « spécialistes de la passe », du « Collège contre l'école », etc.

Y a-t-il une fatalité ? Certainement, et nul autre recours que la responsabilité de chaque un, dans son rapport singulier à la psychanalyse, pour la déjouer... avec quelques autres.